

## Les Inondations.

Un de nos amis vient de faire, avec tous les soins et toute la précision désirables, une opération qui donne une idée saisissante de la masse d'eau extraordinaire qu'a débité le Doubs pendant le maximum de sa crue.

Ce débit, sous le pont des Augustins était, le 27 décembre, de 188 mètres cubes par seconde, tandis qu'en 1863, il n'a atteint que le chiffre de 120 m. c. par seconde.

La baisse s'accroît chaque jour de plus en plus, et c'est à présent seulement que l'on commence à voir dans toute leur gravité les ravages du fléau.

Des commissions ont été nommées pour évaluer ces dégâts ; nous donnerons prochainement les résultats de leurs opérations.

Voici, en attendant, les estimations de pertes que donnent les communes. Dieu veuille qu'elles soient exagérées.

4,000 f.	Labergement, St-Point, Vaux-et-Chantegrue.
16,100	Mouthe, Chaux-Neuve, Petite - Chaux, Sarra- geois et Gellin.
19,000	Arçon, Maisons-du-Bois, Montbenoit, la Lon- geville.
1,200	Bouverans, Bannans, la Rivière, Courvières.
38,500	Morteau, Lac-ou-Villers, Grand'Combe, Mont- lebon.

# CHRONIQUE LOCALE

et d'intérêt public.

## CONSEIL MUNICIPAL DE PONTARLIER

*Séance du 3 Janvier 1883.*

Le Conseil est réuni en séance extraordinaire, à deux heures du soir, en vertu d'une autorisation de M. le Sous-Préfet.

Sont présents : MM. J. Pillod, maire ; Trape, Biesse, Junod, Girard, Bernard, Loye, Regnauld, Joliclerc, Goux, Minnard, Vandel, Giroud, Meunier, Mercier, Tissot, Gindre, Bouveret, Taponnet, Gondy.

Absents excusés : MM. Lugardon, Magnin.

### **Inondations. — Estimation des pertes.**

L'ordre du jour appelle la nomination d'une commission prise dans le sein du Conseil, qui aura pour mission de constater et d'évaluer les pertes subies par les habitants, par suite des inondations survenues le 27 décembre dernier et les jours suivants.

M. le maire donne lecture d'un rapport de M. Roux, surveillant des travaux de la ville, duquel il résulte que la ville elle-même a éprouvé des pertes estimées de 1,000 à 1,200 fr. M. le maire ajoute qu'il a des raisons de croire que la ville pourra participer à la distribution des secours accordés par l'État.

Le Conseil décide que la commission sera composée de MM. Pillod, Lugardon et Tissot.

M<sup>me</sup> veuve Emile Damitio